



## Briançonnais / Vallouise CONCOURS DE DESSIN

**Du 1er mai au 1er octobre 2018**

Les maisons du Parc national des Écrins de Briançon et de Vallouise lancent le **concours de dessin** : « **Drôles de petites bêtes** », pour les enfants de 3 à 103 ans » !

**Réalisez un dessin qui représente pour vous une ou plusieurs « Drôles de petites bêtes ».**

Que ce soit un dessin naturaliste, un cartoon, ou une illustration, libre à vous de représenter le minuscule : araignée, papillon, limace, escargot, etc... de manière à ce que la ou les drôles de petites bêtes puissent être imaginées comme étant un ou des personnages vivants, d'un film d'animation par exemple. Comme Jiminy Cricket de Walt Disney dans « Pinocchio », Tilt la fourmis de « Mille et une pattes », Turbo l'escargot, Barry Bee Benson la drôle d'abeille de « Bee moovie », ... Faites valoir vos talents artistiques et donnez vie à vos drôles de petites bête !

### **Règlement :**

#### ■ **Article 1 : participants et sujet**

Ce concours est ouvert à tous les enfants de 3 à 103 ans, quelque soit leur nationalité.

La participation est nominative et limitée à un ouvrage par personne ou par groupe pour les collectifs.

#### ■ **Article 2 : sujet**

Vous êtes invités à imaginer un dessin unique, à l'aspect réel ou imaginaire, figuratif ou plus abstrait, classique ou futuriste... Quel que soit le style employé, il doit représenter pour vous une ou des « drôles petites bêtes ».

La réalisation peut être individuelle ou collective.

#### ■ **Article 3 : technique et format**

Il est laissé au choix des participants d'utiliser tout type de technique : peinture, aquarelle, feutre, collage, etc.

• Dessins individuels : formats autorisés pour supports : A4 ou A3.

• Dessins collectifs : format libre.

A noter au dos des dessins ou sur une fiche jointe les informations suivantes : vos prénom et nom, votre âge, votre adresse et coordonnées postale, un mail ainsi qu'un numéro de téléphone.

#### ■ **Article 4 : sélection des œuvres**

**Seront considérés comme nuls : les dessins reproduisant un personnage déjà existant.**

Le jury sera composé d'un membre de chaque structure partenaire : Parc national des Écrins ; offices de Tourisme de Briançon, Serre-Chevalier Vallée, La Grave La Meije, Pays des Ecrins ;

commune de Briançon (service du Patrimoine, Réseau Vauban), Horizons, Visa Trekking, station alpine Joseph Fournier.

■ **Individuels : (3 gagnants par catégorie)**

- Enfant de 3 à 6 ans
- Enfant de 7 à 10 ans
- Adolescent de 11 à 18 ans,
- Adultes de 19 à 103 ans.

■ **Collectifs : 3 gagnants pour la catégorie (classes, associations, familles, amis...)**

Pour effectuer sa sélection le jury tiendra compte :

- du respect du thème,
- de la qualité esthétique de la production,
- de l'originalité (humour, insolite...), des matières et de l'harmonie des couleurs.

■ **Article 5 : dépôt des œuvres**

Les auteurs sont invités à venir déposer ou à envoyer leur production à la maison du Parc de Briançon (place Médecin Général Blanchard) et/ou à celle de la Vallouise, ou dans un centre d'accueil situé dans ces deux secteurs (col du Lautaret, Le Casset, Pré de Mme Carle).

Tout dépôt fait après le 1<sup>er</sup> octobre ne pourra pas être pris en compte par le jury.

■ **Article 6 : dotations**

Les lauréats du concours sélectionnés par le jury selon les critères désignés à l'article 5 se verront offrir différents lots attribués aux 3 gagnants des 4 catégories.

À l'issue de ce concours, les productions pourront faire l'objet d'une mise en valeur lors d'expositions dans différentes structures d'accueil et d'informations du Briançonnais et de la Vallouise ( maisons du Parc et partenaires) et sur le site Internet du Parc.

■ **Article 7 : exploitation des œuvres**

Le Parc national des Écrins et les différents partenaires, se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, communication, site Internet...) les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

■ **Article 8 :** le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Renseignements :**

**Maison du Parc de Briançon : 04 92 21 42 15**

**Maison du Parc de Vallouise: 04 92 23 58 08**

**[www.ecrins-parcnational.fr](http://www.ecrins-parcnational.fr)**